

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion trimestrielle de la commission du samedi 25 mars 2023

Présents : BACONNET Jean Paul – BOURDON Bernard – JANNET Jean François – JANTET Bernard - MAGDELAINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELISSON Bernard - PELLET François.

Excusés : BAILLET Georges - MEO Marc - SERMET Dominique.

Invité : MALIN Joël.

➤ Objet de la réunion :

- Bilan des vérifications durant la période du 01 septembre 2022 au 25 mars 2023.
- Vérifications à prévoir durant la période du 26 mars au 30 juin 2023.
- Gestion des documents.
- Point sur la réglementation.

➤ Rappel de l'organisation interne de la commission

- Constitution de groupes par secteurs géographiques sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres :
 - BACONNET JP et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côteière.
 - BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
 - MEO M et SERMET D pour le secteur du Bugéy.
 - JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugéy.
 - BAILLET G et JANNET JF pour les secteurs Burgien, Ambarrois et Lagnolan.
- Gestion administrative :
 - Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
 - Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
 - Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

➤ Infrastructures recensées au niveau du district

238 installations dont 173 dotées d'un éclairage.

Les installations (terrain/vestiaires/annexe) sont vérifiées par décennale hormis s'il y a un changement notoire qui intervient durant cette période.

Les éclairages sont vérifiés toutes les deux saisons pour les projecteurs de type IM (Iodures Métalliques) et toutes les quatre saisons pour les projecteurs de type LED.

➤ Bilan des vérifications durant la période du 01 septembre 2022 au 25 mars 2023.

- 23 installations vérifiées sur 40 programmées pour cette saison.
- 47 éclairages vérifiés sur 79 programmés pour cette saison.

➤ Vérifications à prévoir durant la période du 26 mars au 30 juin 2023.

- 13 installations dans le cadre des vérifications décennales.
- 4 installations dans le cadre du FAFA. (Bettant, Curtafond, Loyettes, Saint Vulbas)
- 32 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles.

➤ Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Levée de la non-conformité majeure du terrain de Fareins (zone de sécurité) après la vérification décennale (travaux en cours)
- Levée de la non-conformité majeure du terrain de Saint Marcel en Dombes (zone de sécurité) après la vérification décennale (travaux en cours)

- Travaux à entreprendre au niveau du terrain de Jujurieux (zone de sécurité) après le constat des délégués du district lors de rencontres officielles (travaux en cours)

➤ **Point sur la réglementation (information de la commission régionale - CRTIS)**

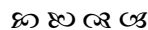
- Les éclairages classés E Entraînement lors d'une vérification initiale n'ont pas besoin de confirmation.
- Pour les éclairages dont les mâts sont inférieurs à 17 mètres il est nécessaire de vérifier la conformité de l'article 3.3.6 du règlement 2021 soit un GR (Glare Rating = Taux d'éblouissement) < 50 et une inclinaison < 70°.
- Dans les APE (Avis Préalable d'Eclairage) pour des changements de projecteurs faire préciser par le propriétaire de l'installation la nécessité de vérifier la solidité des mâts.
- Pour les anciens éclairages pour lesquels un classement initial est effectué, l'étude photométrique est recommandée.

➤ **Informations**

Réunion des présidents des commissions départementales (CDTIS) et régionales (CRTIS) les 12 et 13 avril 2023 à Clairfontaine.

➤ **Date prévisionnelle de la prochaine réunion**

Vendredi 30 juin 2023.



Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- DAP pour le passage en éclairage LED du stade Chastel de Belley : NNI 010340101 – avis favorable reçu de la part de la ligue.

Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du stade de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Manziat NNI 012310101 - rapport rédigé par la CDTIS – attente de classements par la ligue.
- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS. Attente de modification du traçage des lignes de touche.
- Terrain de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 le 21 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS. Attente de visa du propriétaire de l'installation.

Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

3 terrains et 7 éclairages en avril

Pour la CDTIS : JF JANNET